



N°DEL02-2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **SEIZE** du mois de **FEVRIER** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **10 FEVRIER 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA-BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Alexis ARRAS
Mme Gloria DORVAL
M. Jean SOUBLIN
M. Albert AUZEMERY
M. André HUMEAU
Mme Christelle LALANNE
Mme Corinne LAPORTE

Donne pouvoir à :

M. Amine BENALIA-BROUCH
M. Julien RELAUX
M. Serge POMAREZ
Mme Sophie IRIGOYEN
M. Gérard LE BAIL
M. Jean LAVIELLE
M. Henri BEDAT
M. Alain BERGERAS

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – M. Alexis ARRAS – Mme Gloria DORVAL – M. Jean SOUBLIN – M. Albert AUZEMERY – M. André HUMEAU – Mme Christelle LALANNE – Mme Corinne LAPORTE.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA



OBJET : RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS

Monsieur le Président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatifs aux agents non titulaires,

Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique du 14 décembre 2021 sur les tableaux des effectifs,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les tableaux des effectifs en prenant en compte plusieurs paramètres :

- les mouvements intervenus tout au long de l'année liés à des arrivées, des départs, des modifications de temps de travail ou encore des avancements et promotions des agents ;
- les évolutions prévisibles du tableau dans l'année 2022 : départs, créations de postes, transformations de postes liées à des éventuelles nominations suite à concours...

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : ADOPTE les tableaux des effectifs de la Communauté d'Agglomération, du centre aquatique AQUAE et des agents de droit privé du service public de l'eau ci-annexés

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 16 février 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.